

**M. l'Orateur:** Je vois que le député de Wellington (M. Hales) demande la parole pour poser une question. J'aimerais rappeler à la Chambre que le temps de parole du député du Verdun (M. Mackasey) est écoulé. Il faut le consentement unanime de la Chambre pour lui permettre de répondre à la question du député.

**Des voix:** D'accord.

**M. Hales:** Monsieur l'Orateur, j'ai toujours aimé entendre l'ancien ministre parler de cette question importante. J'aimerais demander au ministre comment il résoudreait le problème que je vais lui poser et quelles modifications il apporterait à la loi pour régler ce genre de situation. Je veux parler d'un homme à qui l'on offre un emploi rémunéré à \$3.23 l'heure, qui, après une seule journée de travail, s'aperçoit que son travail ne lui rapportera que \$7 de plus que les \$100 qu'il retire de l'assurance-chômage. Comment l'ex-ministre s'y prendrait-il pour persuader cet homme de retourner au travail?

**M. Mackasey:** Monsieur l'Orateur, s'il touche \$100 en prestations d'assurance-chômage, c'est qu'il gagnait \$150 par semaine et non un peu plus de \$3 l'heure. S'il gagnait \$150 avant de toucher des prestations, il devrait normalement pouvoir trouver un emploi à \$150.

**M. Hales:** Mais s'il ne le peut pas?

**M. Mackasey:** Après avoir retiré des prestations pendant un mois, aux termes de la formule de la Commission, ses prestations passeraient de \$150 à \$140. Après 60 autres jours, s'il se montre irresponsable ou trop difficile, il peut être exclu.

La Chambre pourrait-elle m'accorder deux minutes de plus pour corriger ce que le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees), je crois, a dit. Le député a déclaré, je crois, que 250,000 Canadiens avaient été exclus. Je ne veux pas qu'on laisse cette inexactitude dans le harsard. Le ministre a peut-être dit que 250,000 personnes avaient été déclarées inadmissibles et avaient perdu leurs droits. Il y a toute une différence, monsieur l'Orateur. On peut perdre ses droits pendant 25 minutes et ensuite les reprendre; cela est à la discrétion du fonctionnaire qui contrôle les prestations. Par exemple, on peut avoir un nouvel emploi; on peut perdre ses droits pour une foule de raisons et les perdre, comme je viens de le dire, pendant quelques minutes seulement.

Notre régime permet de nous inonder de milliers de données statistiques. Si vous voulez obtenir des chiffres de l'ordre d'un million de personnes ayant perdu leurs droits, mettons en juin de chaque année, c'est tout à fait possible. Un fonctionnaire peut vous dire que, vu la situation, vous perdez vos droits et n'êtes plus admissible. Puis la situation évolue et une demi-heure après vous êtes de nouveau admissible. De toute façon, c'est une donnée statistique; on vous compte comme ayant perdu vos droits. Voilà pourquoi je me méfie des statistiques.

Les seules statistiques auxquelles je crois sont celles-ci: en décembre 1973, 6 p. 100 des assurés recevaient des prestations. En 1972, le pourcentage était de 7.4, tandis qu'en 1970, 10.6 p. 100 de ces prétendus fainéants de la main-d'œuvre canadienne recevaient des prestations. Si nous avons pu passer de 10 à 6 p. 100, il me semble que certains de nos économistes devraient être au nombre des chômeurs.

L'Adresse—M. La Salle

● (1730)

[Français]

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, je dirai tout de suite que c'est avec plaisir que je prends une place tout à fait officielle d'un côté de la Chambre que j'ai bien connu. Monsieur le président, je désire d'abord féliciter le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier), non pas les féliciter tellement du contenu du discours du trône, mais du courage ou de l'audace qu'ils ont eu d'appuyer un tel discours qui est à mon avis la répétition exacte de vœux ou de bonnes intentions que l'on connaît ou que j'ai entendus depuis six ans.

J'aimerais immédiatement, et rapidement traiter des quelques années qui ont précédé ce discours du trône. Personnellement, je fus durant trois ans l'un de ceux qui ont pratiqué une certaine tolérance, une certaine patience à l'égard des mesures proposées par le gouvernement. Relativement à plusieurs mesures, j'ai été très généreux, je pense, en appuyant à plusieurs occasions le gouvernement, croyant comme des milliers de Canadiens qu'on en arriverait à des résultats satisfaisants. Nous nous rendons compte depuis six ans, que la «société juste», qui était l'objectif dont on n'entend plus parler maintenant, est loin d'être réalisée, et je pense que des milliers de Canadiens reconnaissent que les résultats sont lamentables.

Je dois dire, monsieur le président, que ce n'est pas parce que le gouvernement n'a pas fait d'efforts. Je pense qu'il en a fait. Ce n'est pas parce qu'il a refusé de proposer des changements, car il a apporté certains changements, il a fait des propositions. Toutefois, à la fin, nous nous retrouvons avec une inflation qui n'est pas moins sérieuse qu'avant, un taux de chômage qui se maintient et qui est inacceptable, et l'augmentation du coût de la vie. Nous savons combien les ménagères sont inquiètes et avec raison! Nous nous retrouvons aussi avec la supposée crise du pétrole qui nous a fait connaître des jours difficiles.

Lorsque l'on fait une évaluation des six dernières années, malgré, encore une fois, les propositions qui ont été faites, il est difficile, et pour moi ce l'était, de continuer à appuyer un gouvernement qui ne répond absolument pas à nos aspirations et dont les résultats sont totalement insatisfaisants pour la majorité des Canadiens. Bien sûr, j'ai tenté pendant trois ans, au nom des électeurs de ma circonscription, de faire le meilleur travail possible. D'ailleurs, depuis six ans, j'ai travaillé le mieux possible, et me rendant compte de la sourde oreille du gouvernement vis-à-vis de certaines suggestions, car il n'y a pas que le gouvernement qui ait fait des suggestions en cette enceinte, j'ai cru qu'il me fallait, compte tenu du refus de recevoir une oreille attentive, j'ai cru qu'il me fallait reconsidérer ma position avec une équipe pour faire bloc et pour permettre aux Canadiens, non pas nécessairement de changer le pouvoir de mains, mais de leur donner une administration beaucoup plus efficace et rentable. Bien sûr, les députés d'en face vont tout de suite avoir des hésitations à croire qu'il existerait de ce côté-ci de la Chambre des députés aussi compétents qu'eux. Je crois qu'à la lumière du travail accompli de ce côté-ci depuis les élections de 1972, il y a quand même suffisamment de députés conservateurs progressistes capables d'imaginer sûrement mieux que toutes les initiatives que l'on a connues depuis six ans. Donc, pour cette raison, j'ai cru qu'il était juste de répondre à l'appel du chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) pour, d'une part, bien sûr, donner une présence au Québec dans ce parti, et d'autre part, pour